

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUILLET 2021

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Le Maire,
Présents (*par ordre alphabétique*) : BARBIER Daniel, BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, DESALMAND Stéphane, FLOQUET Sandra, JOYE Michel et PINGET Philippe.
Absents excusés : DAKIN-GARVAL Sylvain, LAMBERT Adrien, PARCHET Véronique et PIEUCHOT Sophie
Absents : /

Monsieur BERARD Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

Le conseil s'est tenu dans la nouvelle mairie en salle du conseil en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Début de séance du conseil municipal à 20h35 :

1. Approbation du dernier compte rendu

Monsieur le Maire a demandé aux membres de l'assemblée délibérante s'ils avaient d'éventuelles observations sur le compte rendu du dernier conseil municipal du 24 juin 2021.

Aucune remarque n'a été formulée ; **le compte rendu de cette séance a été adopté à l'unanimité.**

2. Délibération des modalités d'accueil des stagiaires étudiants

Vu le code de l'éducation, vu les lois relatives à l'enseignement supérieur et à l'encadrement des stagiaires et vu les circulaires sur les modalités d'accueil des étudiants dans les administrations ;

Considérant qu'il est nécessaire de poser des conditions d'accueil cadrées ;

Considérant que la Mairie a déjà pris en charge une stagiaire universitaire pour son projet de bibliothèque.

Il est présenté aux membres du Conseil les conditions à fixer par délibération :

- Le contenu du stage (acquisition de compétences en lien avec le projet),
- La durée du stage ne pouvant excéder 6 mois par année d'enseignement,
- Les modalités administratives avec une convention de stage tripartie,
- Le montant d'une gratification à déterminer selon le plafond horaire (15% de la sécurité sociale, soit ne pas dépasser 546€/mois)

Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, a validé les conditions d'accueil énumérées ci-dessus et a fixé un montant de gratification à 400 euros par mois.

3. Délibération sur les règlements du service périscolaire

Vu les délibérations précédentes : n°57/2020 ; n°30/2016 ; n°44/2015 ; n°80/2014 ; n°79/2014 ; n°78/2014

Considérant qu'une revalorisation des règlements intérieurs est nécessaire en raison de plusieurs années sans analyse d'un nouveau cadre ;

Considérant que les familles doivent disposer d'informations plus complètes sur les conditions de fonctionnement, les protocoles d'accueils, les impératifs à respecter et les montants du service ;

Considérant que certaines familles outrepassent leurs obligations énoncées dans les clauses des règlements ;

Considérant que le nouveau portail famille "FamilyClic" instaure une gestion tournée vers le 'tout numérique'.

Il est présenté aux membres du Conseil les 4 grandes notions de réflexion :

- les lieux d'accueil en raison des déplacements du service (occupation temporaire de locaux),
- une meilleure répartition des tarifs en ajoutant des tranches des QF pour équilibrer les coûts selon les revenus (plus équitable) avec la prise en compte des hors communes,
- l'absentéisme et les retards,
- les effets personnels.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, a examiné les propositions de la responsable du Service Enfance Jeunesse, complété la partie des repas majorés pour le règlement du restaurant scolaire et validé l'ensemble des documents contractuels du service périscolaire de la commune.

4. Délibération sur les nouvelles subventions 2021

Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, a attribué la subvention de 100€ à l'USEP Bonneville Pays Rochois ; puis a refusé d'attribuer une subvention à l'association ALMA 74 (lutte contre les maltraitances).

Les membres du conseil, avant de se prononcer pour les actions de solidarité en faveur des anciens combattants et victime de guerre, souhaitent connaître l'antériorité des participations pour deux associations aux activités semblables.

5. Notification de la convention de servitude

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau gaz de distribution publique, il a été proposé au conseil municipal de février dernier de créer une convention de servitudes avec GRDF pour installer les équipements techniques en ZAE.

Le Conseil Municipal prend acte du retour de la Convention et note qu'il convient de faire mention de cette servitude dans tout acte de vente ou règlement de copropriété qui pourrait être établi. Les membres du conseil ont pris en considération que l'application de cette servitude s'est opérée en 2 phases.

6. Questions diverses

- Point sur le déménagement = répartition des activités, déploiement du matériel, système informatique installé, en attente de l'opérateur téléphonique et archivage
- Information du déploiement de la fibre sur la commune = la partie privée (rdv le mercredi 28 juillet) et la partie publique avec le SYANE
- Information sur le remplacement des compteurs Enedis = obligation de mise à jour technologique
- Organisation de l'entretien des espaces verts en août (en raison de l'absence de l'agent technique et de l'encadrement du job d'été) = une liste des tâches et un planning seront transmis

Fin de séance du conseil municipal à 22h35